

**Adresse du bien**

Voie des Bords de Seine  
95 100 ARGENTEUIL

**ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**



**DOSSIER D'INFORMATION  
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS  
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :  
**15 juin 2022**

**UBYRISK**  
Consultants

UBYRISK Consultants  
9, Grillet  
33 910 St Martin de Laye  
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85  
<http://www.catnat.net>  
@ : [contact.catnat@gmail.com](mailto:contact.catnat@gmail.com)

## **SOMMAIRE**

### **ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

### **INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES**

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

# Etat des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le

Adresse de l'immeuble  code postal ou Insee  commune

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup> oui  non
- prescrit  anticipé  approuvé  date
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non
- <sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup> oui  non
- prescrit  anticipé  approuvé  date
- <sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non
- <sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M <sup>3</sup> oui  non
- prescrit  anticipé  approuvé  date
- <sup>3</sup> Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :  
 mouvement de terrain  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non
- <sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup> oui  non
- <sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
 effet toxique  effet thermique  effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
- |               |                                     |               |                          |               |                          |               |                          |               |                          |
|---------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| <b>zone 1</b> | <input checked="" type="checkbox"/> | <b>zone 2</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 3</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 4</b> | <input type="checkbox"/> | <b>zone 5</b> | <input type="checkbox"/> |
| très faible   |                                     | faible        |                          | modérée       |                          | moyenne       |                          | forte         |                          |

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques naturels inondation  
Carte du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain  
Carte du zonage réglementaire du PPRT

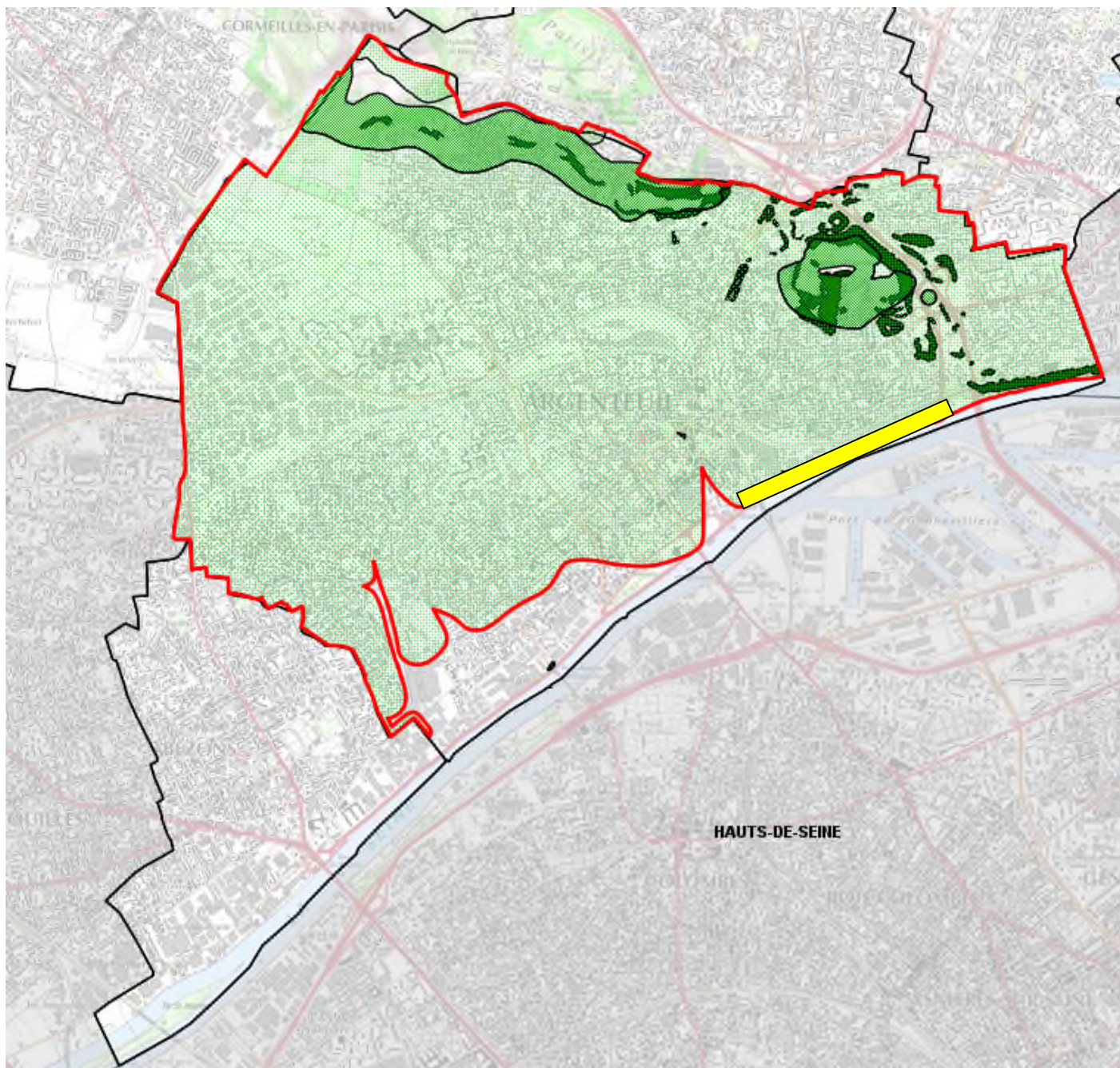
vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire




15/12/2021

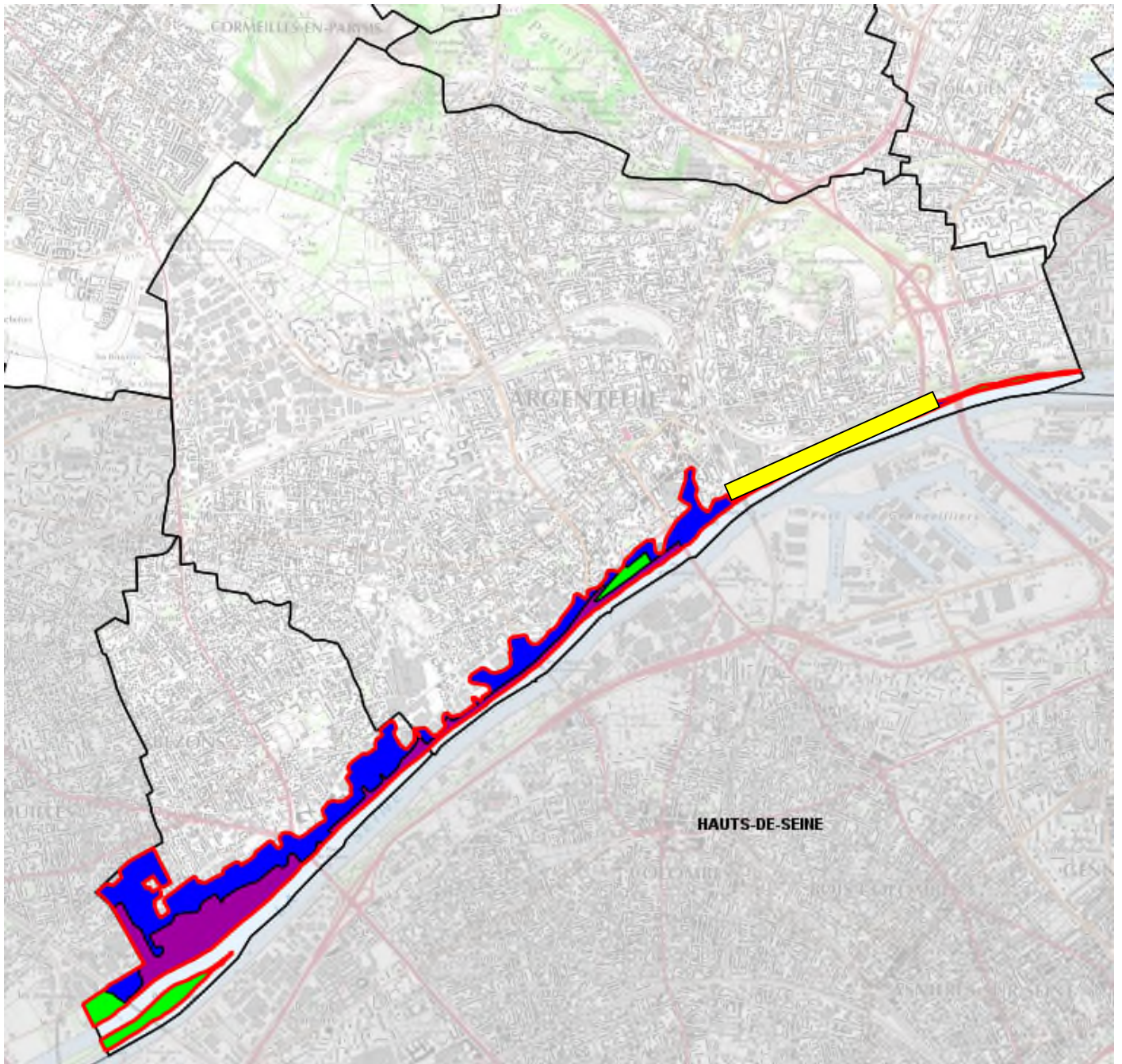
**LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES RISQUES DEFINIS PAR LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES**



**PPR Mouvement de terrain**

ARGENTEUIL-ZONE\_REG(20130014)

-  A0
-  A1
-  A2

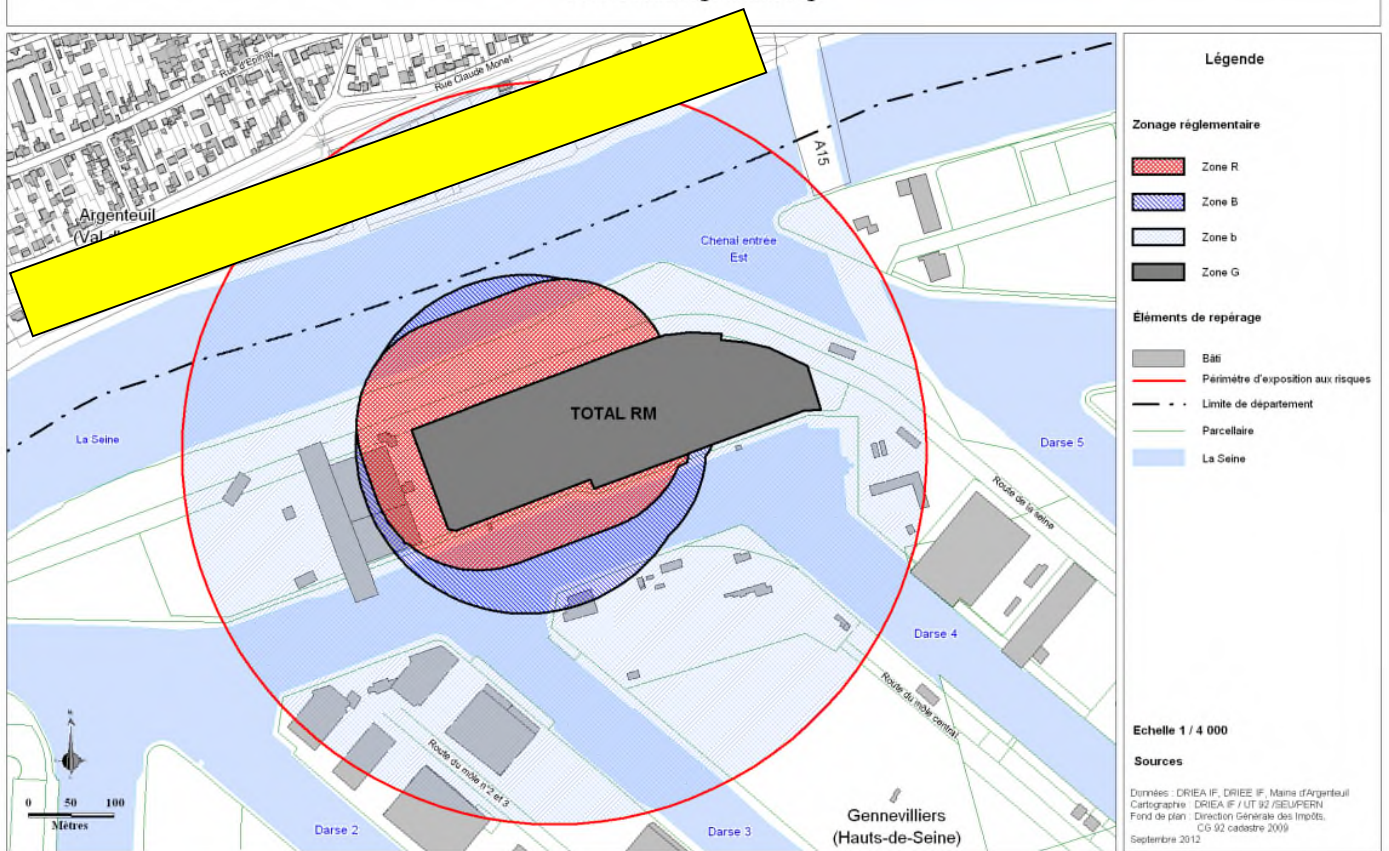


SEINE-ZONE\_REG(20000164)

-  ZONE\_BLEUE
-  ZONE\_VERTE
-  ZONE\_VIOLETTE

**PPR Inondation**

**Plan de Prévention des Risques Technologiques**  
**Dépôt pétrolier de la société**  
**TOTAL Raffinage Marketing**



**Légende**

**Zonage réglementaire**

- Zone R
- Zone B
- Zone b
- Zone G

**Éléments de repérage**

- Bâti
- Périmètre d'exposition aux risques
- Limite de département
- Parcellaire
- La Seine

**Echelle 1 / 4 000**

**Sources**

Données : DRIEA IF, DRIEE IF, Mairie d'Argenteuil  
 Cartographie : DRIEA IF / UT 92 / SEUPERN  
 Fond de plan : Direction Générale des Impôts, CG 92 cadastre 2009  
 Septembre 2012

## ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF19990632	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 18

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF20210037	04/06/2021	04/06/2021	09/07/2021	20/07/2021
95PREF20190002	11/06/2018	12/06/2018	04/10/2018	03/11/2018
95PREF20180001	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
95PREF20160001	28/05/2016	28/05/2016	15/06/2016	16/06/2016
95PREF20010233	26/07/2001	26/07/2001	27/12/2001	18/01/2002
95PREF20000174	02/07/2000	02/07/2000	25/10/2000	15/11/2000
95PREF20000205	11/05/2000	11/05/2000	06/11/2000	22/11/2000
95PREF20000204	07/05/2000	07/05/2000	06/11/2000	22/11/2000
95PREF19990617	30/05/1999	30/05/1999	29/09/1999	20/10/1999
95PREF19980126	05/08/1997	06/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
95PREF19950068	01/07/1995	01/07/1995	26/12/1995	07/01/1996
95PREF19950004	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
95PREF19950036	19/07/1994	19/07/1994	20/04/1995	06/05/1995
95PREF19920022	31/05/1992	01/06/1992	21/08/1992	23/08/1992
95PREF19920021	28/05/1992	29/05/1992	21/08/1992	23/08/1992
95PREF19920020	25/05/1992	26/05/1992	21/08/1992	23/08/1992
95PREF19840199	05/05/1984	05/05/1984	16/07/1984	10/08/1984
95PREF19830002	22/06/1983	27/06/1983	03/08/1983	05/08/1983

Mouvements de terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF20080002	06/02/2005	06/02/2005	10/01/2008	13/01/2008
95PREF20060003	01/07/2001	31/08/2005	11/04/2006	22/04/2006

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF19910003	01/06/1989	31/12/1990	10/06/1991	19/07/1991

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
95PREF20210004	01/07/2020	30/09/2020	22/06/2021	09/07/2021
95PREF20190032	01/07/2018	30/09/2018	16/07/2019	09/08/2019
95PREF20000211	01/02/1997	31/12/1997	27/12/2000	29/12/2000
95PREF19970016	01/01/1991	31/01/1997	03/11/1997	16/11/1997





## INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

### SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire